



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

FD/AMM

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 213

OBJET : ENTREPRISE EMC

Réalisation de travaux de Coulage de béton

Chemin du Talud

Le mardi 29 octobre 2024 de 14h à 17h

Route barrée

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par l'entreprise EMC MODICOM- ZI du Bisconte – 56680 Plouhinec.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de la réalisation de travaux de Coulage de béton, le demandeur est autorisé à intervenir sur le domaine public de la Ville de Ploemeur, le mardi 29 octobre 2024 de 14h à 17h.

Article 2 : Le Chemin du Talud sera interdit à la circulation dans la portion de voie comprise entre la route du Pérello et la rue des Foulques, la déviation se fera par la route du Pérello, la rue du Dolmen et la rue Jacques Cartier.

Article 3 : Durant les travaux, un accès riverain et véhicules de secours devra être maintenu.

Article 4 : L'entreprise est chargée de prévenir les riverains de la gêne occasionnée.

Article 5 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par le demandeur.

Article 6 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la Responsable du service de la Police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

124 OCT. 2024
A PLOEMEUR, le


Claude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et
aux mobilités


Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex